

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

Sur le parking de la salle des sports – Allée des sports – Laguenne

Organisé par le comité d'organisation de la fête des vendanges de Laguenne sur Avalouze

- Les emplacements sont proposés au prix de **2€ le mètre en extérieur, payable à l'inscription**. Ils sont attribués dans l'ordre de réception des réservations.
- Aucune occupation d'une autre place que celle qui est attribuée, ni les empiètements sur les emplacements voisins ne sont acceptés.
- L'exposant doit respecter la place qui lui a été attribuée et ne pourra en aucun cas laisser un véhicule à proximité de son stand.
- À la fin de la manifestation, **l'emplacement devra être propre**. Les objets non vendus et les emballages ne pourront pas être laissés sur place.
- Le comité organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Il pourra décider librement de l'annulation ou pas de cette manifestation.
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés ainsi qu'en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leurs manipulations, leurs installations ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, d'armes, de CD et jeux gravés illégalement, produits inflammables). **Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de non-respect des règles ainsi qu'en cas d'accident corporel.**
- Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à exposer le motif et sans qu'il ne puisse être réclaté **d'indemnité**
Ou de remboursement d'aucune sorte
- L'accueil des exposants aura lieu le samedi et le dimanche matin entre 06H30 et 08H00 ; après cet horaire l'emplacement sera réattribué. **Chaque exposant doit se présenter à l'entrée du parking. Toute occupation des lieux avant et de façon autonome est interdite.**
- Les horaires d'ouverture des stands au public sont fixés de 08H00 à 18H00. Le vide-greniers est ouvert aux professionnels et aux particuliers sous réserve de satisfaire aux conditions légales en vigueur et d'en justifier (pièces d'identité obligatoires). **Les exposants en alimentaire sont refusés.**